

Compte-rendu du groupe de travail AESH du 12 décembre 2022

1 - Présentation de la situation académique, dans un contexte national qui évolue

Mise en place des PIAL

- Il y en a 79, dont 75 sont organisés en interdegré, 2 exclusivement 1er degré et 2 exclusivement du second degré (lycées de Belfort et lycées de Besançon).
- Il y a actuellement 66 coordinateurs de pôles, les services départementaux assurent quand il n'y a pas de coordinateurs. Une nouvelle carte interactive a été mise en ligne sur le site académique.
- Hausse de 34 % des besoins AESH entre 2015 et 2021.
- Pour les AESH référentes : elles ne sont pas installées partout, encore des recrutements en cours

Formation

Tous les AESH ont accès au PAF, puis recueil de besoins de formation qui ont conduit à faire des formations à l'analyse de pratique et au numérique pour 150 collègues.

Remplacement

Mise en place de 10 Emplois Equivalents Temps Plein (ETP) pour les remplacements répartis sur les 4 départements.

Négociations en cours

Au printemps 2023 commencera, au niveau national, une concertation sur les rémunérations.

Début 2024 : tout le monde serait en Titre 2.

2 - Questions et thématiques abordées par les représentants des personnels

Demande d'un bilan social approfondi pour permettre de mesurer si ce qui est fait pour les AESH porte ses fruits.

Réponse : à voir à partir du Rapport Social Unique (RSU).

Sur le problème des 24h payées 61 % et non 62 %

Le Sgen-CFDT revient sur 2 erreurs contenues dans les contrats de l'académie : le comptage erroné des heures connexes pour arriver à un arrondi en défaveur des AESH, et l'inscription d'activités d'accompagnement (en sortie scolaire, pour les examens) dans les activités connexes.

Réponse : cela représente 5 ETP d'AESH pour remettre à flot l'ensemble des contrats (est-ce que cette réponse est faite pour nous faire culpabiliser ?). Mais madame la secrétaire générale acte que la règle de l'arrondi est obsolète et que cet aspect sera revu dans les contrats, et aussi les activités entrant dans les heures connexes, comme le Sgen-CFDT l'a demandé en CTA.

Bilan sur l'action sociale

Le Sgen-CFDT demande un bilan de l'action sociale en direction des AESH, car de nouveaux droits ont dû évoluer.

Réponse : Toutes les AESH ont accès à l'aide sociale, mais 6 mois de contrats sont nécessaires pour toucher des aides académiques ou nationales (comme les autres catégories de personnel), qu'elles soient à hors titre 2 ou pas.

Formation pour les AESH

Le Sgen-CFDT exprime sa satisfaction sur le fait que des AESH puisse former les AESH. Nous demandons que des formations soient faites sur les différents types de handicap, sur le cadrage juridiques de certaines missions et gestes quotidien. Par exemple, que faire si une AESH se fait taper ? Quel accompagnement pour ne pas s'épuiser avec des enfants « compliqués » ?

Réponse : pas vu venir ce type de demande, mais très intéressant.

Problématiques sur les emplois du temps

Problèmes nombreux :

- changements d'emploi du temps car changements d'enfants ou d'écoles.
- emploi du temps à trous

Il faut bouger le moins possible les emploi du temps, de façon à laisser la possibilité d'un second emploi. A minima ; il faut laisser 48 heures pour se réorganiser.

Missions des AESH en LP

Les périodes de stages et internat ne sont pas prises en charge par des AESH.

Réponse : Il faudra former les AED. Des besoins d'analyse sont nécessaires à l'échelle des PIAL de proximité pour répondre au mieux. Si nécessité d'accompagner sur l'internat ou les stages, indiquer dans les notifications MDPH ? Dans les PPMS, les ESS ?

Frais de déplacements

Même cadre et règles que la Fonction publique en général. Mise en place de la brigade de remplacement va interroger les frais de déplacement. Une circulaire plus explicative pour les résidences administratives et les écoles de rattachement est en préparation.

Permettre aux AESH de plus travailler pour obtenir des compléments de salaire

Le Sgen-CFDT demande qu'on réfléchisse vraiment au complément de salaire pour permettre aux AESH de se rapprocher d'un salaire décent. Est-ce que les AESH qui ont des quotités de travail faibles sont sollicitées pour faire des remplacements ? Peuvent-elles être prioritaires sur les processus d'aide type devoirs-faits ? Et avec les collectivités locales ?

Réponse : tout cela est intéressant et doit rencontrer les volontés des personnels.

Autorisation d'absence

Le processus d'autorisation est trop lourd : Les demandes d'autorisations doivent être signées 3 fois : directeurs, SIG, pilote de PIAL.

Réponse : Travail de logigramme pour simplifier la procédure. Procédure papier ?

Formulaire sur colibri ? Attention, pas possible de l'avoir à Duhamel pour les HT2.

Problèmes des heures connexes pour les AESH en ULIS

Le Sgen-CFDT explique que les AESH en ULIS font beaucoup plus de réunions de suivi et de rencontres parents que les AESH indiv ou mut. Il faudrait un forfait horaires pour reconnaître cet état de fait, ou rajouter des semaines au contrat.

Réponse : pourquoi pas, à étudier ?

Accueil des AESH en classe et reconnaissance professionnelle

Le Sgen-CFDT demande plusieurs choses :

- Une attention particulière doit être portée à l'accueil des AESH pour la première fois dans la classe d'un enseignant. C'est parfois compliqué pour un enseignant d'ouvrir sa classe et d'accueillir un enfant à besoins particuliers. Il y a nécessité d'expliquer le rôle de l'AESH pour devancer des incompréhensions réciproques. Peut-on mieux former les enseignants ? Envisager des formations communes ? Déplacement de l'AESH référente ?

- Est-il possible aussi que les AESH soient identifiées aussi par un casier en salle des personnels, quand c'est possible ?

- Peut-on réfléchir à de la Validation des Acquis de l'Expérience sur les diplômes d'Educateur spécialisé par exemple, car il y a des gestes professionnels très semblables dans les 2 professions ?

Réponse : propositions intéressantes, à regarder. Pour la VAE, là aussi il faut regarder, mais plutôt pour le diplôme de Moniteur éducateur.

Le comité de pilotage de l'école inclusive peut regarder toutes ses questions : **prochain GT après les vacances de février.**